

# SAMETH :

## Informations diverses



**C**e mois-ci, le SAMETH se propose d'apporter quelques informations par rapport aux événements et évolutions au sein du réseau maintien en emploi, et de faire quelques rappels concernant le lien médecins du travail et Cap emploi, ou encore concernant les signalements des médecins du travail vers le SAMETH.

### Salon employeurs-handicaps

Mercredi 6 avril 2011 a eu lieu le salon employeurs – handicaps qui a réuni 21 entreprises du milieu protégé, l'ensemble des acteurs de l'insertion et du maintien dans l'emploi (AGEFIPH, FIPHP, SST, CARSAT, Cap emploi, CFA, pôle emploi, SAMETH ...).

Ce salon a accueilli plus de 150 visiteurs, essentiellement des entreprises. Au-delà des exposants, s'est tenue une table ronde regroupant 6 employeurs des secteurs privés et publics qui ont pu témoigner et débattre sur les questions d'insertion et de maintien dans l'emploi.

Ce salon a été inauguré par le préfet du Maine et Loire, Mr SAMUEL RICHARD, puis le député-maire Mr PAUL JEANNETEAU (Rapporteur pour la loi de finances 2011 des crédits « handicaps et dépendances ») a clôturé cette manifestation.

### Information AGEFIPH

Actuellement l'AGEFIPH est en cours de réflexion pour faire évoluer les aides mobilisables auprès des employeurs et salariés « trajectoire 2012 ». Ces évolutions vont être discutées et traitées au niveau national lors d'un Conseil d'Administration AGEFIPH qui devrait se tenir courant mai.

Une fois statué, le nouveau plan d'action pourra être mis en vigueur à compter du second semestre 2011.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés le plus rapidement possible de ces changements.

Dans l'immédiat, les aides à l'aménagement de poste sont toujours d'actualité, idem pour les appuis à la formation.

### Information FIPHP

Mr Stéphane LAFARGUE a quitté ses fonctions, il est succédé par Mme Jocelyne VARNIER : [jocelyne.varnier@caissedesdepots.fr](mailto:jocelyne.varnier@caissedesdepots.fr).

Lors du salon des échanges constructifs ont pu avoir lieu.

Nous vous tiendrons également informés des évolutions au niveau du FIPHP.

Pour les médecins du travail qui ont en charge des collectivités territoriales, il faut savoir que le CDG 49 (centres de gestion de la fonction publique territoriale) a recruté une référente handicap depuis le 1<sup>er</sup> mars : Mme PAPIN.

Un premier RV a eu lieu début avril pour une présentation réciproque des structures. D'ici l'été une nouvelle réunion, cette fois-ci avec l'ensemble des acteurs insertion et maintien emploi devrait avoir lieu pour organiser nos modes de collaboration.

Un partenariat entre le CDG et le SAMETH devrait être facilitateur sur ces dossiers ; en effet le statut de la fonction publique, pour ces dossiers handicaps, était parfois complexe.

### Information OETH

Pour rappel, Sylvie Georget vous a transmis la liste actualisée des établissements affiliés à l'OETH (environ 150 structures pour le Maine & Loire).

Nous vous rappelons que le SAMETH ne peut intervenir dans ces structures. Nous vous invitons à contacter, en cas de besoin, Mme KOERPER au 06 88 04 19 41.

Pour ces établissements, c'est à l'employeur de faire la demande auprès de l'OETH pour un accompagnement.

### Informations pratiques

#### Lien médecin du travail et Cap emploi

Nous vous rappelons qu'en cas de licenciement pour inaptitude un livret Cap emploi est mis à votre disposition pour faire le lien avec Cap emploi. Ce livret remplace et annule la fiche liaison précédente.

Nous vous invitons à donner en main propre ce livret au salarié et à le transmettre par mail au Cap emploi : [secretariat@cap-emploi49.fr](mailto:secretariat@cap-emploi49.fr)

Les assistantes médicales ont également été sensibilisées, elles intégreront ce document au dossier salarié en cas d'inaptitude avérée.

#### Signalement SAMETH

Nous vous rappelons que les signalements sont à envoyer à l'adresse mail de Sylvie GEORGET : [s.georget@sameth49.net](mailto:s.georget@sameth49.net) qui les centralise afin d'être traités en réunion d'équipe le lundi matin.

Ces derniers temps, des signalements ont directement été transmis aux chargés de mission, or ces derniers étant souvent en déplacements, les demandes ne sont pas relevées et donc pas traitées à temps.

Pour être dans une réactivité maximale, nous vous demandons de bien vouloir suivre cette procédure, nous vous remercions par avance et comptons sur votre vigilance.

L'ensemble de l'équipe SAMETH se tient à votre disposition pour toutes informations complémentaires.